

III. Finances

Cochez la case correspondante :

☒ Année **civile**

☐ Saison **année N/N+1**

Subvention demandée pour 2017 : 20 000 €

RECETTES	2016 (Euros)	2017 (Euros)
COTISATIONS		
○ Cotisations, adhésions, dons	130 900	130 000
VENTES & PARTENARIATS		
○ Vente de produits, places, prestations	13 800	13 000
○ Partenariats, sponsors	15 000	20 000
SUBVENTIONS PUBLIQUES		
● Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	7 000	20 000
○ Commune		
● Conseil départemental		4 000
○ Région		
○ Etat		
○ Autres		
AUTRES RECETTES		
TOTAL	166 700	187 000

DEPENSES	2016 (Euros)	2017 (Euros)
PERSONNEL		
○ Salaires, charges, primes	50 000	55 000
Préciser l'effectif en Equivalent Temps Plein : _____		
ACHATS ET SERVICES		
○ Préciser les postes majeurs : charges exploitation	75 400	100 000
+ entretien de la zone	10 000	10 000
● cotisation Flobilidés	30 000	40 000
● organisation manifestation : trophées, T2R,...		
AUTRES DEPENSES		
TOTAL	171 100	211 000

Avantages en nature	Nombre	Valeur 2017 (Euros)
MISES A DISPOSITION		
○ Mise à disposition de personnel		
● Mise à disposition de locaux	Salle du Centre de Congrès Agora	4 700
○ Mise à disposition de moyens : fluides, copieurs	Salle Hermes	

Position de trésorerie en fin d'année : 322 000 € Actifs au bilan 152 900 €

☒ **Convention à signer (ou avenant) :** _____ ☐ Oui ☒ Non

Rappel : En vertu du Décret n° 2001/495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il est fait obligation, lors de l'octroi d'une subvention publique dont le montant excède le seuil fixé à **23 000 euros**, de conclure une convention entre la personne publique qui octroie la subvention et la personne privée qui en bénéficie ; Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Certifié conforme, le 27 / 10 / 2016 à ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIETAIRES DE LA ZONE INDUSTRIELLE DES PALUDS Le(a) Président(e)

à Aubagne

Centre de vie AGORA - Bât. B - B.P. 1155

13783 AUBAGNE CEDEX

Tél. : 04 42 84 38 48 - Fax : 04 42 84 29 39

E mail: contact@syndicatdespaluds.fr

site web: <http://www.syndicatdespaluds.fr>

APE : 6832 A-SIRET : 347 630 196 00025

Le Trésorier